

IUT DE TOURS



TAXE 2021 D'APPRENTISSAGE



L'IUT de TOURS poursuit son développement

L'IUT DE TOURS EN QUELQUES CHIFFRES



2100 étudiants



140 enseignants



300 intervenants professionnels



60 personnels
administratifs et techniques



21000 m² de locaux dédiés
à la formation de nos étudiants



NOS 7 DÉPARTEMENTS



Carrières Sociales



Génie Biologique



Génie Electrique et
Informatique Industrielle



Gestion des Entreprises
et des Administrations



Information
Communication



Techniques de
Commercialisation



Techniques de
Commercialisation
Orientation agroalimentaire

NOS FORMATIONS



L'IUT de Tours propose 7 DUT et 15 Licences professionnelles pour former les professionnels de demain, techniciens supérieurs ou cadres intermédiaires directement opérationnels en entreprise.

Ces formations, toutes accessibles en formation initiale, en formation continue, et en apprentissage pour certaines, sont rattachées à l'un de nos 7 départements de formation.

A partir de la rentrée 2021, les Bachelors Universitaires de Technologie remplaceront progressivement les DUT.

LES ENTREPRISES AU CŒUR DE NOTRE PÉDAGOGIE

Convaincus que les parcours de formation de nos étudiants ne peuvent se construire sans les entreprises, nous les impliquons dans le fonctionnement de notre IUT, à chaque étape clé de nos actions :

- création de nouvelles formations, pour garantir leur adéquation aux différents métiers visés,
- interventions pédagogiques de plus de 300 professionnels dans l'ensemble des formations,
- accueil de nos étudiants lors des stages, des projets ou pour des périodes d'apprentissage ou de professionnalisation,
- participation active à la stratégie de l'IUT à travers le conseil d'IUT,
- participation à nos achats pédagogiques grâce au versement de la taxe d'apprentissage.



POURQUOI VERSER LA TAXE À L'IUT ?

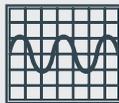
Les sommes perçues au titre de la taxe d'apprentissage sont affectées en totalité au développement des moyens nécessaires à nos formations.



Matériel
de biologie



Camescopes



Instrumentation
électrique



Matériel
informatique

En 2020, les investissements suivants ont ainsi pu être réalisés :

- Plateforme de phoning (Département TC)
- Oscilloscopes portables et oscilloscopes 4 voies (Département GEII)
- Salle multimédia (Département IC)
- Étuve, balances de précision (Département GB)
- Classe informatique mobile (Département TC2A)
- Matériel handisport (Département CS)

Comment nous verser votre taxe d'apprentissage ?

L'IUT de Tours est habilité à percevoir le solde (13%) de la Taxe d'Apprentissage. Vous pouvez nous le verser :

- ▶ **PAR CARTE BANCAIRE**
- ▶ **PAR VIREMENT**
- ▶ **PAR CHÈQUE**



Retrouvez toutes les informations pour le versement de la taxe sur notre site iut.univ-tours.fr

Prenez le temps de compléter le formulaire en ligne pour être assuré de recevoir LE REÇU LIBÉRATOIRE.

L'université de Tours vous adressera un reçu indiquant LE MONTANT VERSÉ et LA DATE DE VERSEMENT.



RÉFÉRENTE Taxe d'Apprentissage
Stéphanie RIOU
Tél. : 02 47 36 75 06
ta-iuttours@univ-tours.fr

Merci
aux entreprises qui,
en versant
la taxe d'apprentissage,
soutiennent l' IUT
dans son développement.